

OBJET : Rapport des administrateurs de la Ville de Sotteville-lès-Rouen au sein de Rouen Normandie Aménagement au titre de l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1531-1, L1524-5 et D1524-7,

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-75 du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 relative à la prise de participation au capital social de la Société publique locale Rouen Normandie Aménagement,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer, après débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance,

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le rapport 2023 joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N° 133

OBJET : Rapport des administrateurs de la Ville de Sotteville-lès-Rouen au sein de Rouen Normandie Aménagement au titre de l'année 2023

La Société Publique Locale (S.P.L.) Rouen Normandie Aménagement a été créée le 20 septembre 2010 pour une durée de 99 ans. La Ville de Sotteville-lès-Rouen en est actionnaire.

La société a pour objet de réaliser, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, les actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de :

- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- réaliser des équipements collectifs,
- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- lutter contre l'insalubrité,
- permettre le renouvellement urbain,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- réaliser des prestations ayant pour objet le développement de projets culturels et touristiques, l'amélioration de l'habitat, la régénération urbaine, ainsi que toutes autres opérations d'intérêt général connexes aux différentes compétences ci-dessus définies.

Le rapport pour l'année 2023 annexé à la délibération contient les événements marquants relatifs :

- au gouvernement d'entreprise de la société,
- à son activité,
- au compte-rendu financier de l'exercice écoulé.

Parmi les décisions du Conseil d'Administration (CA) survenues en 2023, on relèvera les éléments suivants :

- CA du 24 mai 2023 : approbation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la ville de Rouen, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) Rouen et de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Centralité Châtelet.
- CA du 7 décembre 2023 : approbation d'une intervention de la SPL dans la stratégie de rénovation et de recommercialisation des quartiers fragilisés ; à cet effet, le CA a autorisé le Directeur Général à finaliser les documents nécessaires à la conclusion d'un contrat de concession confié par la Métropole Rouen Normandie.

Au cours de ce même CA ont été examinés et approuvés :

- la charte de déontologie, le Directeur Général ayant été autorisé à l'appliquer au sein de la SPL. Cette décision s'inscrit dans le cadre des actions de prévention et de détection des faits

d'atteinte à la probité mises en place au sein de la société. Plus précisément, cette charte a pour objet d'engager la société dans une démarche de prévention, de détection et de remédiation des atteintes à la probité,

- le principe de fusion de la SPL Rouen Normandie Aménagement et de la SPL Rouen Normandie Stationnement, le Directeur Général ayant été autorisé à poursuivre les études.

Parmi les décisions de l'Assemblée Générale (AG) survenues en 2023, on identifiera les éléments suivants :

- à l'AG Extraordinaire du 8 février 2023 : il a été constaté l'agrément de tous les actionnaires et la prise de participation de la Ville de Sotteville-lès-Rouen au capital de la S.P.L. Il a été décidé en conséquence, d'une part, de modifier l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social et, d'autre part, de désigner les représentants aux conseils d'administration (un siège d'administrateur créé pour la ville de Sotteville-lès-Rouen, et un siège d'administrateur supplémentaire pour la Métropole Rouen Normandie afin qu'elle détienne toujours la majorité des sièges, conformément aux statuts).

Concernant plus particulièrement l'activité de la S.P.L. sur le territoire de Sotteville-lès-Rouen, l'année 2023 a permis de signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'espace Marcel Lods ainsi qu'une expertise complète de l'opération.

Au titre des éléments financiers présentés dans le rapport pour l'année 2023, on remarquera que le montant des produits de la S.P.L. s'élève à 2.897 K€ en 2023, en progression de 201 K€ par rapport à 2022. Le compte de résultat de la S.P.L. au 31 décembre 2023 présente, quant à lui, un bénéfice net de 392 K€. Le résultat progresse de 68 K€ par rapport à celui de 2022. Ces hausses s'expliquent par l'augmentation des produits opérationnels.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à 4.370.501 €, après affectation du résultat, à comparer à 3.978.722 € au 31 décembre 2022.